

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest ◀

N°10
Juillet 2008

Numéro spécial : quelques financements pour la conservation...

(réalisé avec le bureau UICN de Bruxelles – JC. Jacques et A. Plasmeijer)



Des raisons de baisser les bras...

Dans un communiqué de presse conjoint du Ministère de l'Environnement, du Ministère des finances du Tchad et de la délégation de la commission européenne dans ce pays, paru le 30 juin, on peut lire (extraits) : « ...le **parc national de Zakouma** a reçu ces vingt dernières années un appui de l'Union Européenne qui a permis la reconstitution de l'essentiel de la grande faune qui avait été décimée dans les années quatre-vingt... Cependant, la durabilité du parc national est gravement remise en question par le braconnage qui ne cesse de s'intensifier... En six ans, **la population d'éléphants a été divisée par cinq** mais rien que ces deux dernières années, la chute a été pratiquement de 70%... la majorité de la grande faune est menacée de disparition... **Tous les braconniers, même ceux qui sont responsables de la mort des gardes forestiers sont systématiquement libérés...** »

Zakouma est un parc exceptionnel qui devrait être un modèle, une fierté pour toute la région (*voir photos dans cette lettre*). Il est connu, reconnu et reçoit l'attention de la (fameuse) communauté internationale depuis des années. Et pourtant, le braconnage qu'on croyait disparu dans les plus sombres pages de l'histoire soudanienne, pour quelques poils de la queue d'une girafe, pour quelques kilos d'ivoire, pour quelques gramme de corne d'antilope... **ce braconnage revient en force**. Et pas seulement à Zakouma...

Mais après tout, quand nombre de populations sont bien plus maltraitées que les autruches de Zakouma, est-il encore raisonnable de se préoccuper des parcs ?

Et des raisons d'espérer...

La réponse est oui, irrémédiablement oui. Parce qu'on ne construira pas l'avenir des générations futures sur les cendres de l'actualité. Parce que tous ceux qui travaillent dans le développement, parfois dans l'urgence, sont comme nous. Ils espèrent des lendemains meilleurs, ils voient un avenir moins sombre... **Question de temps**.

Alors, ces raisons d'espérer, ce mois-ci, quelles sont-elles ?

Il y a le sujet de cette lettre APAO : des **financements pour la conservation**. Ils existent, parfois sont difficiles à décrocher, parfois moins, mais pour tous ceux qui travaillent, ils sont accessibles. Vous trouverez des infos utiles dans les pages qui suivent, des liens... utilisez les, soyez persévérants... Cette présentation a été réalisée avec nos collègues du bureau Europe de l'UICN à Bruxelles, merci à eux...

Il y a le **Tchad**, justement, qui vient de promulguer sa loi portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques, une première depuis longtemps. Elle dit en son article 2 : « les forêts, la faune et les ressources halieutiques font partie intégrante du patrimoine biologique national. **Leur préservation et leur gestion durable sont d'intérêt général et constituent, à ce titre, une exigence fondamentale de la politique de développement socio-économique et culturel** »... Elle prévoit aussi que les collectivités territoriales décentralisées pourront créer et gérer leurs propres réserves de faune... C'est bien, maintenant, **passons aux actes**.

Il y a aussi le parc de la **Pendjari** qui a réalisé un gros travail d'analyse et **d'évaluation de sa gestion**, honnête, sincère, constructif, en utilisant l'outil de gestion du Patrimoine Mondial (*Enhancing our Heritage*). Vous trouverez cette analyse sur le site www.papaco.org, à la rubrique publications. Souhaitons que d'autres sites fassent de même, en particulier ceux inscrits à la liste du Patrimoine de l'Humanité...

Il y a notre **master en gestion des aires protégées** qui prend forme. Déjà près de 40 candidats, et **nous avons choisi de prolonger un peu la période d'inscription, jusqu'à la fin du mois de juillet**. Alors n'hésitez pas à en parler autour de vous si vous connaissez de jeunes professionnels prometteurs dans ce secteur... et connectez vous sur le site du 2IE www.2ie-edu.org (*voir aussi lettre APAO 8*).

Cela, et d'autres nouvelles que vous retrouverez sur www.papaco.org, qui reçoit de plus en plus de visites, s'améliore au fil de vos remarques, de vos apports... et compte ce mois-ci **plusieurs offres d'emploi**...

Bonne lecture !

Geoffroy MAUVAIS, UICN-PACO, programme aires protégées

Ce numéro de la lettre APAO s'intéresse particulièrement aux financements dits de petite taille ou de taille moyenne, accessibles pour les acteurs intervenant dans les aires protégées. Divers financements de la Commission Européenne sont également présentés.

■ 1 – Initiatives de taille moyenne ■

• *Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)*

Le Fonds Mondial pour l'Environnement est un mécanisme de financement qui appuie diverses agences (PNUD, PNUE, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement...). Il constitue, entre autres, le mécanisme financier de la Convention sur la Diversité Biologique.

Il fonctionne comme apport financier additionnel à des missions de protection de l'environnement mondial dans les pays en développement, et vise spécifiquement à lutter contre les six menaces majeures à l'environnement mondial que sont :

- la perte de biodiversité ;
- le changement climatique ;
- la dégradation des eaux internationales ;
- la diminution de la couche d'ozone ;
- la dégradation des sols ;
- les produits organiques persistants.

Pour les projets de taille moyenne, le Fonds finance un apport financier maximum de un million de dollars (soit environ **645 000 euros**). Les projets subventionnés doivent répondre aux priorités stratégiques du Fonds : http://www.gefweb.org/Documents/Council_Documents/GEF_C21/C21_Inf.11-Strategic_Business_Planning.pdf ainsi qu'aux programmes opérationnels du Fonds : http://www.gefweb.org/Operational_Policies/Operational_Programs/operational_programs.html

Les projets doivent avoir comme finalité des bénéfices pour l'environnement mondial. Ils doivent prendre place dans des pays :

- éligibles selon les critères des conventions sur la biodiversité biologique et sur le changement climatique, quand il s'agit des mécanismes financiers de ces deux conventions
- en dehors des mécanismes financiers des conventions, les pays concernés sont ceux éligibles pour des emprunts auprès de la Banque Mondiale, ou éligible à l'assistance technique du PNUD.

Tous les types d'entités sont éligibles : Institutions, ONG, organisation communautaire locale, secteur privé... Un co-financement est nécessaire. Les conditions

d'éligibilité ainsi que la procédure détaillée sont disponibles sur :

http://www.gefweb.org/Documents/Medium-sized_Project_Proposals/MSP_Guidelines/guidance.pdf

Pour plus d'informations sur les subventions accordées aux projets de taille moyenne, voir aussi http://www.gefweb.org/Documents/medium-sized_project_proposals/medium-sized_project_proposals.html

Le Fonds Mondial pour l'Environnement subventionne également des projets dits « standards » ou de grande taille, c'est-à-dire de plus de un million de dollars.

Pour aller plus loin, consulter le site Internet du Fonds Mondial pour l'Environnement :

<http://www.gefweb.org/index.html>

• *Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)*

Le FFEM est un fonds public bilatéral que le gouvernement français a créé en 1994 à la suite du Sommet de Rio. Son objectif est de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement ou en transition.

Les domaines prioritaires sont la biodiversité, le changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la protection des eaux internationales, la dégradation des sols ainsi que la lutte contre les Polluants Organiques Persistants (POP), comme pour le FEM (point précédent).

Les projets doivent mettre en œuvre les grandes orientations de la Convention sur la Diversité Biologique :

- la préservation de la biodiversité ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- la valorisation de la biodiversité comme atout au développement économique et social.

Les deux axes prioritaires sont **l'implication des populations locales et l'intégration de la biodiversité dans les démarches de développement**. Les projets qui visent uniquement le renforcement des capacités ou la recherche, sans lien avec le développement, ne peuvent être subventionnés de même que les activités récurrentes et les coûts de fonctionnement des institutions ou organisations.

Le FFEM co-finance les projets à hauteur de 15% à 35%, c'est-à-dire de **0,3 millions à 3 millions d'euros**, avec une moyenne d'environ un million.

Pour plus d'informations, notamment sur la procédure de sélection, se reporter au site Internet du FFEM : <http://www.ffem.fr/jahia/Jahia/site/ffem/accueil>.

■ 2 - Petites initiatives ■

• UICN Pays-Bas

L'UICN - Pays-Bas gère actuellement trois fonds :

1. Programme de subventions pour les écosystèmes

Les objectifs généraux du programme sont :

1. promouvoir une utilisation durable des sols et des ressources des écosystèmes ;
2. protéger les écosystèmes et leur biodiversité ;
3. créer et stimuler des initiatives aux niveaux local, national et international.

Ce fonds est ouvert aux **ONG locales** ainsi qu'aux organisations communautaires ayant un engagement établi dans la préservation des écosystèmes et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le projet doit contribuer à un ou plusieurs objectifs du programme. **Les pays éligibles varient dans chaque appel à proposition.** Les demandes doivent être soumises sous un format spécifique. Le programme apporte une contribution maximale de **85 000 euros**. Des appels à proposition sont lancés deux fois par an, en général en **mars et en septembre**.

Les projets doivent prendre fin en août 2010 car la phase opérationnelle du programme de subvention pour les écosystèmes se termine en décembre 2010.

Pour en savoir plus :

<http://www.iucn.nl/sbeos/doc/file.php?nid=6713>

2. Fonds Tourisme et biodiversité

Le Fonds Tourisme et Biodiversité fait partie du programme de subventions pour les écosystèmes. Ce Fonds finance des projets de **tourisme durable** qui contribuent à la préservation des écosystèmes et de leur biodiversité, ayant un lien avec le marché du tourisme néerlandais (ou européen).

Le Fonds Tourisme et Biodiversité apporte une aide financière de **25 000 euros** maximum par projet.

Peuvent demander cette subvention : les ONG locales, les organisations communautaires ainsi que les entreprises privées qui s'engagent dans la préservation des écosystèmes et l'utilisation durable des ressources naturelles. Les appels à proposition sont annoncés sur le site internet du programme.

3. Acheter la nature (Purchase of nature)

L'objectif de ce Programme est de soutenir les ONG locales dans l'achat d'espaces naturels vulnérables, avec l'objectif de préserver la biodiversité sur le long terme. Ces espaces peuvent notamment contenir des

écosystèmes menacés, ou des espèces menacées, être inclus dans un point chaud de la biodiversité (*hotspot*), ou dans un corridor écologique.

Le Fonds est ouvert aux ONG locales des **pays tropicaux** et aux ONG des pays d'Europe de l'Est et des pays de la Communauté d'Etats Indépendants. La prochaine échéance est le **1er septembre 2008**. L'apport financier maximum est de **85 000 euros**.

Pour consulter les critères de ce fonds : <http://www.iucn.nl/sbeos/doc/file.php?nid=6667>

Pour plus d'informations sur ces différents fonds, se reporter au site internet de l'UICN - Pays Bas : www.iucn.nl/funds



Parc de Zakouma (Tchad)

• Darwin Initiative

L'Initiative Darwin, lancée au Sommet de la Terre à Rio en 1992, est gérée par DEFRA (Ministère anglais de l'Environnement, de l'Alimentation et du Développement Rural). Elle finance des projets visant à soutenir les pays dans l'application de la Convention sur la Diversité Biologique.

Le budget global de l'Initiative est d'environ 8,8 millions d'Euros incluant les programmes déjà en cours. Le montant moyen de subvention se trouve autour de **250 000 Euros** mais ne dépasse pas 380 000 Euros.

L'objectif de l'Initiative est d'utiliser les compétences britanniques en matière de préservation de la biodiversité et de travailler avec des partenaires locaux dans le but (voir CDB) :

- de préserver la biodiversité biologique ;
- d'utiliser durablement ses différentes composantes ;
- d'un juste partage des bénéfices de l'utilisation des ressources génétiques.

Pour être éligible, le demandeur principal doit être domicilié en Grande-Bretagne et être en partenariat avec des organisations des pays "hôtes", c'est-à-dire des pays en développement, des Etats non membres de l'UE, ou encore des territoires anglais d'outre-mer.

Un lien évident doit être démontré avec la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. De plus, les thèmes prioritaires sont :

- le renforcement des capacités institutionnelles ;
- la formation ;
- la recherche ;
- l'éducation à l'environnement.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet de darwin initiative : www.darwin.gov.uk et le site Internet de la Convention sur la Diversité Biologique : www.biodiv.org
Contact mail : darwin-projects@ectf-ed.org.uk

• *Fonds pour l'Environnement Mondial* – *Programme de micro financements*

Le Fonds pour l'Environnement Mondial finance un Programme de micro financements, lancé en 1992 et mis en œuvre par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement).

Ce Programme de micro financements a vocation à financer des ONG ou des groupes communautaires, dans la limite de **50 000 dollars** (environ 32 000 euros), dans le but d'inciter des actions de protection de l'environnement, et en particulier celles répondant aux six menaces majeures à l'environnement que sont :

- la perte de biodiversité ;
- le changement climatique ;
- la dégradation des eaux internationales ;
- la diminution de la couche d'ozone ;
- la dégradation des sols ;
- les produits organiques persistants.

Sur le modèle du FEM donc.

Tous les projets doivent reposer sur une **approche participative**, que ce soit avec les collectivités locales, les ONG ou les associations communautaires.

Les pays concernés sont les pays en développement ainsi que les pays en transition, qui sont partie aux traités en relation avec les problématiques visées.

La liste des coordinateurs nationaux ainsi que les pays concernés peut être trouvée sur :

<http://sgp.undp.org/index.cfm?module=SGP&page=Contact>

Les projets doivent correspondre aux programmes opérationnels du Fonds, qui sont consultables à l'adresse Internet suivante :

<http://sgp.undp.org/index.cfm?module=ActiveWeb&page=WebPage&=ApplyforanSGPGrant>

Certaines conditions doivent être, de plus, remplies :

- le pays concerné doit avoir ratifié les Conventions sur la biodiversité et le changement climatique ;
- le gouvernement s'engage à mettre en place un **Comité directeur national** (organe de décision national du Programme) comprenant une majorité de membres non gouvernementaux ;
- les ONG locales ainsi que les organisations communautaires doivent être impliquées.

En Afrique de l'ouest, les pays qui mettent en œuvre ce programme sont le **Burkina Faso**, le **Bénin**, la **Côte d'Ivoire**, le **Ghana**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger**, le **Sénégal** et le **Tchad**.

Pour solliciter une aide du Programme de micro financements, un pays doit envoyer une lettre officielle, émanant du Ministère de l'Environnement et détaillant les divers critères de satisfaction aux conditions d'admissibilité, au directeur du Programme par l'intermédiaire du représentant du PNUD dans le pays.

Pour plus d'informations, se reporter au site internet : <http://sgp.undp.org/index.cfm?module=ActiveWeb&page=WebPage&=AboutSGP>



Parc de Zakouma (Tchad)

• *Fondation Nature et Découverte*

La Fondation Nature et Découverte a été créée en 1994 et reçoit 10 % des bénéfices nets de l'entreprise éponyme. Elle est placée sous l'égide de la Fondation de France.

La Fondation finance des projets ayant pour but :

- la protection de l'environnement ;
- l'éducation à l'environnement ;
- la sensibilisation.

Les projets doivent être portés par des associations françaises Loi 1901, et ne peuvent donc pas être portés par des individus, ni par des structures commerciales.

Le dernier appel à projet, 2008-2010, a été lancé sous le thème : « *La planète, la nature et... moi ! Sur terre comme en mer, agissons ensemble pour la biodiversité* ».

Les projets financés ont pour objectif :

- la protection de la biodiversité, terrestre ou marine ;
- des investissements durables ;
- des projets citoyens mobilisateurs (pour le grand public spécialement) ;
- des actions ciblées sur la biodiversité proche de nous.

Les formulaires doivent être remplis et envoyés chaque année avant **le 15 février**. Pour plus d'informations, contacter la Fondation au +33 1 39 56 73 63, et voir le site Internet :

http://www.natureetdecouvertes.com/pages/Corporate/FONDATION/E_dito.asp

• *Fondation Ensemble*

La Fondation Ensemble est une Fondation à caractère humanitaire. Sa mission est de mener des actions de solidarité au plan national et international (éducation, formation, soins) en privilégiant les actions prenant en compte la protection de l'environnement et de toutes les espèces vivantes, animales ou végétales. Le but est de renforcer les capacités, d'impliquer les différents acteurs ainsi que de les former.

Sur le plan international, les projets ciblent les domaines :

- de l'eau et l'assainissement (65 %) ;
- du développement durable (21 %) ;
- de la biodiversité animale.

En France, les actions sont centrées sur la solidarité et l'environnement.

A côté du Fonds Programme, concernant des initiatives menées par des petites ou moyennes structures associatives, la Fondation Ensemble a aussi lancé un Fonds Microprojets en 2008. Ce dernier concerne les mêmes domaines d'intervention, mais est plus spécifiquement dédié aux structures à la recherche de soutiens à court terme.

Fonds Programmes (85 % des financements de la Fondation) : de **40 000 à 300 000 euros par an**. La Fondation finance à hauteur de 50 % maximum, sur deux ans minimum.

Fonds Microprojets (15 %) : **30 000 euros par an**. Le budget total du projet ne peut dépasser 60 000 euros. Il n'y a en revanche pas de seuil de participation de la Fondation.

Les demandes peuvent être envoyées toute l'année. Pour la procédure de demande, voir le site internet :

<http://www.fondationensemble.org>

• *Fonds français pour l'Environnement Mondial – Programme de micro financements*

Le FFEM a aussi lancé un Programme « Petites Initiatives FFEM ». Les problématiques retenues pour ce Programme sont la biodiversité, le changement climatique ainsi que la lutte contre les polluants organiques persistants.

Le but est de financer une quarantaine de projets sur 2 ans dans les pays où la coopération française est active, et en particulier les pays francophones. Les financements apportés sont de 50 000 euros au maximum.

L'appel pour la session de 2008 est clos, mais un appel complémentaire aura peut-être lieu ultérieurement et toutes informations utiles seront alors disponibles sur www.ffem.fr



Parc de Zakouma (Tchad)

■ 3 - Financements européens : les principaux fonds ■

• *Programme thématique pour l'environnement et la gestion des ressources naturelles (ENRTP)*

Le programme thématique pour l'environnement et la gestion des ressources naturelles est venu remplacer les anciens programmes européens tels que « Forêts tropicales et environnement dans les pays en développement » et « LIFE-Pays ».

Le nouveau programme a pour but d'intégrer les critères de protection de l'environnement dans les politiques de l'UE et dans ses politiques extérieures, ainsi que de promouvoir les politiques européennes en matière d'environnement et d'énergie dans les pays en développement et dans le reste du monde.

L'objectif est d'aider les pays en développement et les organisations partenaires à :

- gérer l'environnement et les ressources naturelles ;
- remplir leurs obligations conformément aux accords multilatéraux en matière d'environnement ;
- s'investir dans l'élaboration des politiques internationales dans ces domaines ;
- améliorer la gouvernance environnementale ;
- promouvoir les énergies renouvelables.

Les pays éligibles sont :

- les pays membres de l'UE ainsi que les pays candidats ;
- les pays du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique ;
- les nouveaux Etats indépendants ;
- les pays en développement, Amérique latine, pays méditerranéens ou d'Asie.

Les bénéficiaires sont les ONG de développement, les centres de recherche, les autorités locales et régionales, les universités, les associations, les agences...

Sont financées les actions d'aide au développement, de diffusion d'information, d'organisation d'événements, d'échange de savoir-faire et d'assistance technique.

L'ENRTP est doté d'une enveloppe globale de **804 millions d'euros pour la période 2007-2013**. Les montants des financements ainsi que des cofinancements sont définis pour chaque programme de travail et pour chaque appel à proposition lancé.

Chaque programme annuel de travail définit des appels à proposition, auxquels il faut répondre en deux temps ;

- par une note conceptuelle d'abord ;
- puis par une proposition de projet complète.

Pour plus d'information concernant l'ENRTP, voir :
http://ec.europa.eu/development/Policies/9Interventionareas/Environment/funding/ENRTP/ENRTP_en.cfm
Concernant les publications et documents de travail :
http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/environment/index_en.htm

Enfin, pour les appels à proposition en cours, voir :
<http://ec.europa.eu/europeaid/cgi/frame12.pl>

Contact :

European Commission, EuropeAid Cooperation Office 04
AIDCO-F3, Central Management of Thematic Budget Lines
Environment and Natural Resources Sector
Rue de la Loi, 200, B-1049 Brussels, Belgium
Tel: + 32 2 296 50 50 et Fax: + 32 2 296 1430
Email: europeaid-enrtp-2007@ec.europa.eu



Parc de Zakouma (Tchad)

En savoir plus :			
Introduction	aux	financements	de l'UE :
http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm			
EU external aid (EuropeAid):			
http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm			
http://ec.europa.eu/europeaid/cgi/frame12.pl			
DG Environment:			
http://ec.europa.eu/environment/funding/intro_en.htm			
DG External Relations:			
http://ec.europa.eu/external_relations/index.htm			

• *Programme thématique des acteurs non étatiques et des autorités locales dans le développement*

Le programme thématique « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement » remplace les anciens programmes « Cofinancement ONG » et « Coopération décentralisé ».

Les acteurs non étatiques ainsi que les autorités locales ayant une connaissance étendue des communautés locales, ils sont précieux pour déterminer les besoins de développement de celles-ci, ainsi que pour la supervision de tout projet de développement.

Ainsi, le programme thématique vise à soutenir la société civile ainsi que les autorités locales à :

- lutter contre la pauvreté ;
- renforcer leurs relations, dans les pays en développement ainsi qu'en Europe ;
- à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies.

Les pays éligibles sont les Etats membres de l'UE ainsi que leurs partenaires. Les bénéficiaires de cette subvention sont les **autorités locales et les acteurs non étatiques** à but non lucratif. Les partenariats de long terme entre la société civile et les organismes gouvernementaux locaux sont encouragés.

Le budget annuel est fixé à **1,6 millions d'euros**. La répartition de ce budget est développée dans le document stratégique pluriannuel pour 2007-2010, ainsi que dans les programmes indicatifs nationaux et les divers plans d'action.

Quatre appels à proposition ont été lancés en décembre 2007 par la commission, et plusieurs par les délégations de la commission.

Pour les fiches d'action détaillées, les appels à propositions en cours et tout autre document de travail, voir le site Internet d'Europeaid :

http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/civil-society/working-documents_en.htm

Pour des informations concernant la gestion du nouveau programme thématique "Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement", contacter :

EuropeAid-NSA-LA@ec.europa.eu

■ Quelques autres financements à découvrir sur le web... ■

- **Fondation MAVA**

Projets de conservation de l'environnement, recherche.

Contact : www.mava-foundation.org

Et mava@mava-foundation.org

- **Fondation Veolia Environnement**

Contact : sur le site Internet www.fondation.veolia.com

Formulaire à remplir en ligne

Les domaines d'intervention : Solidarité, Insertion professionnelle et environnement

Autres critères : le projet se déroule de préférence dans un pays d'intervention de Veolia, permettant de mobiliser les compétences des salariés du groupe.

- **Fondation Klorane**

Financent des programmes pédagogiques pour les scolaires

Contact : info@institut-klorane.org

- **Fondation Ipades** : Instituto panamericano para el desarrollo sostenible

Contact : ipade@fondacion-ipade.org

- **Fondation Fundecooperacion**

Intervient au Bénin, Bhoutan et Costa Rica

Contact : info@fundecooperacion.org

- **Fondation Yves Rocher – Institut de France**

Contact : www.yves-rocher-fondation.org

Activités dans le domaine de la protection et de valorisation du monde végétal et ce dans le cadre d'opérations précises. L'action phare de la Fondation est le **prix Terre de Femmes**. Infos précises sur le site Internet.

- **Fondation Nicolas Hulot**

Les projets sont sélectionnés sur les critères du développement durable, c'est-à-dire des initiatives d'intérêt général, de préférence novatrices, alliant la préservation de l'environnement à une activité économique, sociale, culturelle.

Contacts : www.fondation-nicolas-hulot.org

Toutes les photos utilisées pour illustrer cette lettre APAO n°10 son de David EDDERAI (actuellement assistant technique au parc de Zakouma, au Tchad).

Un grand merci à lui !

Pour visionner les photos de David :

<http://davidedderai.free.fr>



Parc de Zakouma (Tchad)

► La Lettre des APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org

Et : aurelie.vieillefosse@iucn.org



UICN, Pôle Afrique du Centre et de l'Ouest
Programme Aires protégées
BP 1618, Ouagadougou 01.
BURKINA FASO
Tel : (226) 50.30.10.72

www.papaco.org